

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 11 octobre 2016 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Vacant	Vacance
District 02	Nicole Couture	Présente
District 03	Karl Tremblay	Présent
District 04	François Rodrigue	Présent
District 05	René Jubinville	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 6	Absence: 0 Vacance : 1

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

Treize (13) personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 13 septembre 2016
5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
6. Rapports des comités
 - 6.1 Comité consultatif d'urbanisme - 20 septembre 2016
Comité Ad-Hoc équipements de parcs – 19 août et 12 septembre 2016
Comité Loisirs – 29 juin 2016
Comité des Travaux publics – 19 septembre 2016
Comité de développement local – 15 juillet 2015
Comité de citoyens en environnement – 16 septembre 2016
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Achat d'une rallonge pour le compresseur du camion pompe et contrôle de treuil
 - 8.2 Frais liés à la formation « Pompier 1 » - Autorisation de paiement
 - 8.3 Pompier d'un jour





No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016

- 8.4 Activité Halloween
- 8.5 Inspection du véhicule pompe et pompes portatives
- 9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Mandat pour la réalisation du plan d'intervention
- 10. Travaux publics
 - 10.1 Octroi de contrat de marquage de la chaussée 2016
 - 10.2 Achat de sable pour l'hiver 2016-2017
 - 10.3 Achat de sel à déglçage pour l'hiver 2016-2017
 - 10.4 Réfection des chemins Vaillancourt et Cotnoir – Décompte progressif no 5
 - 10.5 Demande au Ministère des Transports – Affichage « attention aux chevreuils »
- 11. Loisirs, culture et communautaire
 - 11.1 Achat d'une toile au Festin des Grâces – entérinement de la dépense
- 12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Réaménagement du Récré-O-Parc
 - 12.1.1 Décompte progressif no 1
 - 12.1.2 Mandat de surveillance des travaux électriques d'éclairage
 - 12.1.3 Achat partiel de mobilier
- 13. Administration
 - 13.1 Adoption des prévisions budgétaires 2017 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook
 - 13.2 Fleurons du Québec – Adhésion 2017-2019
 - 13.3 Aménagement floral 2017
 - 13.4 Achat d'imprimantes
 - 13.5 Association des Laboureurs de Sherbrooke
 - 13.6 Quote-part versée à la MRC volet FQM – Demande de révision
- 14. Ressources humaines
 - 14.1 Embauche d'un brigadier
 - 14.2 Modification à la résolution 284-2016-09-13
- 15. Règlements
 - 15.1 Adoption du règlement numéro 2002-36-3.16 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-36
- 16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 7 octobre 2016
- 17. Parole aux conseillers
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS
 - . Tirage lié au sondage
- 19. Levée de la séance

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016



No de résolution
ou annotation

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen souhaite savoir si la municipalité a constaté l'état du chemin Grandeligne et si des travaux sont prévus.

Un citoyen pose des questions concernant le calendrier d'avancement du schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook. Il souhaite connaître la date de la prochaine consultation en lien avec le plan de développement.

Des représentants de Sécurijour viennent déposer une plaque de remerciement à la municipalité.

Un citoyen souhaite savoir si les discussions avec la MRC concernant la quote-part « Plans et règlements » progressent.

3. Adoption de l'ordre du jour

290-2016-10-11

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec l'ajout du point suivant :

16.1 Acquisition d'équipement de stabilisation de véhicules lors d'accidents routiers

b. de garder ouvert l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 13 septembre 2016

291-2016-10-11

Chaque membre du conseil ayant reçu le 30 septembre 2016 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2016 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2016 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie



No de résolution
ou annotation

5.1 Approbation des comptes

292-2016-10-11

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 1^{er} septembre 2016 jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 30 septembre 2016 des paiements ont été émis pour un total de :

207 594.67\$

Annexe 2

Salaires payés du 1 ^{er} au 30 septembre 2016	79 029.61\$
Dépenses remboursées aux employés	<u>679.04\$</u>
Salaires et cotisations employeur payés	78 350.57\$

Adoptée à l'unanimité

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Nancy Marcoux, secrétaire-trésorière adjointe
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Alain Beaulieu, responsable urbanisme et réseaux
- Patrick Lanctôt, directeur-préventionniste SSI

6. Rapports des comités

6.1 Dépôt de comptes rendus

Les comptes rendus des comités suivants sont déposés :

- Comité consultatif d'urbanisme - 20 septembre 2016
- Comité Ad-Hoc équipements de parcs – 19 août et 12 septembre 2016
- Comité Loisirs – 29 juin 2016
- Comité des Travaux publics – 19 septembre 2016
- Comité de développement local – 15 juillet 2015
- Comité de citoyens en environnement – 16 septembre 2016

7. Rapport des activités des membres du conseil

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

8.1 Achat d'une rallonge pour le compresseur du camion pompe et contrôle de treuil

293-2016-10-11

Considérant que la rallonge conventionnelle utilisée actuellement pour brancher le compresseur du camion pompe représente des risques d'accident et de débranchement;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016



No de résolution
ou annotation

Considérant que le contrôle du treuil est difficilement accessible par l'escalier menant à la mezzanine de la caserne et représente des risques d'accidents de travail;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'installation d'une prise murale et d'une rallonge rétractable avec dévidoir ainsi que l'achat d'une manette murale pour le branchement du treuil électrique chez Les Installations électriques J.M. Martineau inc. pour un montant total de 650\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Sécurité incendie* »;

Adoptée à l'unanimité

cc : Les Inst. Électriques J.M. Martineau inc
SSI
Trésorerie

8.2 Frais liés à la formation « Pompier 1 » - Autorisation de paiement

294-2016-10-11

Considérant que l'examen pratique de 4 pompiers du SSI de Compton dans le cadre du programme « Pompier 1 » s'est tenu dans les locaux de la Ville de Cookshire-Eaton;

Considérant la facturation de la Ville de Cookshire-Eaton pour l'utilisation de leurs installations;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'un montant de 1 840\$ à la Ville de Cookshire-Eaton couvrant les frais de location de locaux pour la tenue de l'examen pratique de 4 pompiers du SSI de Compton;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Sécurité incendie* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : SSI
Trésorerie

8.3 Pompier d'un jour

295-2016-10-11

Considérant la tenue de l'activité de sensibilisation auprès des jeunes « Pompier d'un jour » le 15 octobre prochain;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la rémunération du temps ressource du SSI afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement de l'activité;



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la participation de 8 pompiers du SSI au taux horaire « formation » tel que prescrit au Recueil;
- b. d'autoriser les achats nécessaires à la tenue de l'activité pour un montant approximatif de 275\$;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Sécurité incendie* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : SSI
Trésorerie

8.4 Activité Halloween

296-2016-10-11

Considérant que depuis plusieurs années, la municipalité offre des friandises à l'hôtel de ville aux tout-petits fréquentant les garderies locales à l'occasion de l'Halloween;

Considérant que les membres de la brigade du service de sécurité incendie effectuent des tournées pour la sécurité dans les rues du périmètre urbain lors de la tournée des jeunes, en soirée et offrent par la même occasion, eux aussi, des friandises aux participants;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de friandises pour un montant approximatif de 500\$ incluant les taxes;
- b. d'autoriser la rémunération de 6 pompiers pour une durée de 4 heures chacun (entre 16h30 et 20h30) au taux horaire « formation » prescrit au Recueil;
- c. que 50% des deniers requis pour l'achat de friandises soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Sécurité incendie* » et 50% du budget 2016 du service « *Autres - activités récréatives* »;
- d. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Sécurité incendie* » pour la rémunération des pompiers.

Adoptée à l'unanimité

cc : SSI
Trésorerie

8.5 Inspection du véhicule pompe et pompes portatives

297-2016-10-11

Considérant que l'inspection du véhicule pompe et des pompes portatives doit s'effectuer annuellement;



No de résolution
ou annotation

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'un montant de 500\$ plus taxes à Protection Mega Plus inc. pour les vérifications de capacité de pompage du camion pompe ainsi que sur les pompes portatives;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Sécurité incendie* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : SSI
Trésorerie

9. Hygiène du milieu

9.1 Mandat pour la réalisation du plan d'intervention

298-2016-10-11

Considérant que dans le cadre de toute demande de subvention au programme de la TECQ, un plan d'intervention sur les infrastructures municipales doit être réalisé pour déterminer les priorités d'intervention;

Considérant la demande de soumissions auprès de deux firmes spécialisées;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU

- a. de mandater la firme Avizo Experts-Conseils pour la réalisation du plan d'intervention au coût de 16 100\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2013 du service « *Approvisionnement et traitement de l'eau* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Avizo Experts-Conseils
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

10. Travaux publics

10.1 Octroi de contrat de marquage de la chaussée 2016

299-2016-10-11

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été adressé le 23 septembre 2016 auprès de 7 entreprises;

Considérant l'analyse des deux soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat de marquage de la chaussée 2016 à 9213-9161 Québec inc. Gestion Pro-Ligne de Sherbrooke, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 16 282\$ plus les taxes applicables;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : 9213-9191 Québec inc. Gestion Pro-Ligne
Soumissionnaire non retenu
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.2 Achat de sable pour l'hiver 2016-2017

300-2016-10-11

Considérant la demande de soumissions sur invitation lancée le 22 septembre 2016 auprès de 7 entreprises;

Considérant l'analyse de la seule soumission reçue;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accorder le contrat pour la fourniture et le transport de 3 000 tonnes métriques de sable à «Couillard Construction Ltée» plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 7.19\$ la tonne métrique transportée par le soumissionnaire, pour un montant estimé à 21 570\$ plus les taxes applicables;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Voirie municipale* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Couillard Construction Ltée
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.3 Achat de sel à déglacage pour l'hiver 2016-2017

301-2016-10-11

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé auprès de 13 fournisseurs le 23 septembre 2016;

Considérant l'analyse des quatre soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016

- a. d'accorder le contrat pour la fourniture et le transport de plus ou moins 150 tonnes métriques de sel de déglacage à «Sel Warwick inc.» plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 84.75\$ la tonne métrique le tout pour un montant total évalué à 12 712.50\$ plus les taxes applicables;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Sel Warwick inc.
Soumissionnaires non retenus
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.4 Réfection des chemins Vaillancourt et Cotnoir – Décompte progressif no 5

302-2016-10-11

Considérant la correspondance et la recommandation de l'ingénieur relativement à la demande de paiement du décompte no 5 de l'entrepreneur Couillard Construction Ltée pour les travaux de réfection des chemins Vaillancourt et Cotnoir, le tout conformément au contrat octroyé à l'entrepreneur par la résolution 308 du 10 novembre 2015;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le directeur général à signer le décompte no 5;
- b. d'autoriser le paiement du décompte no 5 à l'entrepreneur Couillard Construction Ltée au montant de 16 038.79\$ plus les taxes applicables représentant les sommes décrites au décompte signé en date du 7 octobre 2016;
- c. que les deniers requis soient puisés dans le service de « *Sécurité civile* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Couillard Construction Ltée
Cima +
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.5 Demande au Ministère des Transports – Affichage « attention aux chevreuils »

303-2016-10-11

Considérant qu'il a été constaté à plusieurs reprises la présence et la traverse de chevreuils sur la route 147 (Louis-S.-St-Laurent), plus précisément dans le secteur entre le 7510 et le 7835;

Considérant que le Conseil souhaite qu'un affichage d'avertissement à cet égard soit installé dans ce secteur afin de sensibiliser les automobilistes et de prévenir ainsi des collisions;



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU de demander au Ministère des Transports de procéder à la pose d'affiches « attention aux chevreuils » dans le secteur ci-haut décrit.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ministère des Transports
Dossier

11. Loisirs, culture et communautaire

11.1 Achat d'une toile au Festin des Grâces – entérinement de la dépense

304-2016-10-11

Considérant que lors du Festin des Grâces, un encan silencieux présentait entre autre une toile réalisée par des jeunes lors des activités tenues aux Comptonales;

Considérant qu'il s'agit d'une œuvre concrète reflétant le talent de la jeunesse et qu'elle pourra être exposée à la Bibliothèque scolaire-municipale;

Considérant qu'il y a lieu d'entériner l'acquisition de cette toile, compte tenu qu'elle s'est effectuée avant la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'un montant de 125\$ à l'ordre des Comptonales sur réception de la facturation;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service «Autres - Administration générale ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Réaménagement du Récré-O-Parc

12.1.1 Décompte progressif no 1

305-2016-10-11

Considérant la recommandation de l'ingénieur relativement à la demande de paiement du décompte progressif no 1 de l'entrepreneur Grondin Excavation inc. dans le cadre des travaux de réaménagement du Récré-O-Parc exécutés jusqu'au 26 septembre 2016, le tout conformément au contrat octroyé à l'entrepreneur par la résolution 251-2016-08-24;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le directeur général à signer le décompte progressif no 1;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016



No de résolution
ou annotation

- b. d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 à l'entrepreneur Grondin Excavation inc. au montant de 74 616.25\$ plus les taxes applicables;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Parcs et terrains de jeux* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Grondin Excavation inc.
Avizo Experts-Conseils
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

**12.1.2 Mandat de surveillance des travaux électriques
d'éclairage**

306-2016-10-11

Considérant que les travaux électriques d'éclairage prévus au Récré-O-Parc nécessitent une surveillance spécialisée;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. de confier le mandat de surveillance des travaux électriques d'éclairage à l'entreprise IME Experts-Conseils inc. au coût de 1 300\$ plus taxes;
- b. qu'un montant de 500\$ pour toute visite/réunion de chantier supplémentaire non prévue à l'offre de service soit autorisé, le cas échéant;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2013 du service « *Parcs et terrains de jeux* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : IME Experts-Conseils inc.
Avizo Experts-Conseils
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

12.1.3 Achat partiel de mobilier

307-2016-10-11

Considérant que dans le cadre du projet de réaménagement du Récré-O-Parc, il est prévu d'installer du mobilier de parc et des accessoires nécessaires aux différentes activités qui se tiendront au Parc;

Considérant l'aide financière reçue du Fonds de Développement de la MRC de Coaticook;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016



No de résolution
ou annotation

- a. d'autoriser un budget d'un montant approximatif de 15 000\$ plus taxes pour l'achat de bancs, tables à pique-nique, estrades incluant les dossiers, poubelles 2 voies, borne, poêles à charbon ainsi que le transport;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 des immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Urbanisme et réseaux
Dossier

13. Administration

13.1 Adoption des prévisions budgétaires 2017 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

308-2016-10-11

Considérant la nécessité pour chaque municipalité participant à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook de manifester son approbation aux prévisions budgétaires déposées chaque année par la Régie;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. que le conseil de la municipalité de Compton approuve les prévisions budgétaires 2017 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook telles que présentées;
- b. que les deniers nécessaires au paiement des frais reliés au traitement des matières résiduelles établis comme suit soient puisés à même le budget 2017 du service « *Matières résiduelles* » :

	Prix la T/M	Tonnage projeté	Total
Ordures	93\$	766,09 T/M	71 246\$
Compost	50\$	200,72 T/M	10 036\$
		966,81 T/M	81 282\$

Adoptée à l'unanimité

cc : RIGDSRC
Trésorerie
Dossier

13.2 Fleurons du Québec – Adhésion 2017-2019

309-2016-10-11

Considérant que la municipalité s'est inscrite à l'organisation « Les Fleurons du Québec »; qu'elle a conservé ses 3 fleurons obtenus en octobre 2014;

Considérant que le conseil souhaite se soumettre à la prochaine évaluation dans le but d'obtenir à nouveau une classification officielle;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016



No de résolution
ou annotation

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'adhésion pour trois ans (2017-2019) à la 12^{ième} édition des Fleurons du Québec au montant de 1 147\$ plus les taxes applicables pour les trois années;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités des budgets 2017, 2018 et 2019 du service « *Autres – Promotion et développement économique* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Dossier

13.3 Aménagement floral 2017

310-2016-10-11

Considérant la proposition reçue de Myriam Fréchette de Coaticook pour l'aménagement et l'entretien paysagers des sites floraux de la municipalité et des fleurs à l'hôtel de ville;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay

IL EST RÉSOLU

- a. d'accorder à Myriam Fréchette le contrat pour l'entretien et l'amélioration au besoin des plates-bandes existantes y compris autour des installations sanitaires dans le parc du Centre-Village, la fleuraison et l'entretien du nouveau panneau du Récré-O-Parc, l'amélioration aux sites des panneaux d'entrée de la municipalité, soit celui à la limite de Coaticook (147), et celui à la limite de Waterville (147), le site au Centre communautaire, à la Caserne pour un montant total, incluant tout le matériel nécessaire, de 4 556\$ payable en quatre versements tel que décrit à la soumission datée du 28 septembre 2016;
- b. d'accorder à Myriam Fréchette le contrat pour la fourniture et l'entretien des quelque 22 paniers suspendus, des pots et boîtes à fleurs, l'arrangement de la plate-bande près de la borne électrique (achat de fleurs, engrais, paillis, plantation et entretien) ainsi que de l'arrosage beau temps mauvais temps, 3 fois par semaine, entre le 5 juin et le 30 septembre 2017 le tout pour la somme de 3 995\$ incluant tout le matériel nécessaire payable en deux versements tel que décrit à la soumission du 28 septembre 2016;
- c. que les deniers requis au paiement de ces sommes soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « *Autres - Promotion et développement économique* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Myriam Fréchette
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

13.4 Achat d'imprimantes

311-2016-10-11

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016



No de résolution
ou annotation

Considérant que les postes de travail de la direction générale et du Service de sécurité incendie nécessitent l'acquisition d'une imprimante;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de deux imprimantes de marque HP LaserJet Pro 400 monochrome avec un bac format lettre chez PC-Expert solutions technologiques ainsi que l'installation et la configuration des appareils sur place pour un coût total de 919.98\$ plus taxes, le tout tel que décrit au devis de soumission AAAQ2811 daté du 13 septembre 2016 excluant le bac supplémentaire;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le budget des immobilisations 2016.

Adoptée à l'unanimité

cc : PC-Experts
Trésorerie
Dossier

13.5 Association des Laboureurs de Sherbrooke

312-2016-10-11

Considérant la demande de l'Association des Laboureurs de Sherbrooke afin que la municipalité contribue à leur liste de prix gagnants dans le cadre du Concours de Labour;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture

IL EST RÉSOLU

- a. d'accorder une contribution de 50 \$ à l'Association des Laboureurs de Sherbrooke;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Autres – administration générale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Association des Laboureurs de Sherbrooke;
Trésorerie

13.6 Quote-part versée à la MRC volet FQM – Demande de révision

313-2016-10-11

Considérant que le calcul actuel de la quote-part FQM est établi comme suit :

- Les dépenses de déplacement et d'inscription des onze municipalités membres de la FQM, ainsi que celles du Préfet sont réparties en fonction de la RFU parmi les municipalités membres;
- Les dépenses de déplacement, d'alimentation et de perfectionnement du Directeur général sont réparties en fonction de la RFU parmi les municipalités membres de la FQM;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016



No de résolution
ou annotation

- Les dépenses de cotisations à la FQM sont réparties en fonction des coûts réels parmi les municipalités membres de la FQM.

Considérant que le perfectionnement du Préfet et du Directeur général de la MRC, et donc leur participation au Congrès de la FQM, bénéficient à l'ensemble de la MRC et non seulement aux municipalités membres de la FQM;

En conséquence,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. que la municipalité de Compton demande à la MRC de Coaticook de revoir le mode de répartition des frais associés à la FQM de manière à assurer une meilleure répartition des coûts pour l'ensemble des municipalités;
- b. que la municipalité de Compton encourage la MRC à fournir une réponse avant le 27 octobre 2016 dans le but d'être en mesure de se positionner avant le dépôt du budget de la MRC;

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
Trésorerie
Dossier

14. Ressources humaines

14.1 Embauche d'un brigadier

314-2016-10-11

Considérant qu'un candidat a été retenu pour combler le poste de brigadier;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. que le conseil autorise l'embauche de M. Denis Beaudoin de Compton au poste de brigadier, au taux horaire prévu aux échelles salariales 2016 à l'échelon « 1 » du niveau 1 à compter de la date de la réception et la conformité du rapport de vérification des antécédents;
- b. que l'horaire de travail du brigadier soit établi en fonction du calendrier scolaire de l'école Louis-St-Laurent.

Adoptée à l'unanimité

cc : Monsieur Denis Beaudoin
Travaux publics
Trésorerie
Dossier (2)

14.2 Modification à la résolution 284-2016-09-13

315-2016-10-11



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016

Considérant qu'il y a lieu de modifier la résolution nommant le Directeur-préventionniste du Service de sécurité incendie afin d'inclure les conditions décrites à la recommandation du rapport de gestion présenté par Michel Richer;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville

IL EST RÉSOLU de modifier le point e. de la résolution 284-2016-09-13 pour lire :

« e. que les autres conditions de travail soient celles prévues au Recueil de gestion des ressources humaines et ses amendements ainsi qu'au rapport de gestion – recommandation fourni par Michel Richer daté du 7 septembre 2016 et annexé à la présente»

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Patrick Lanctôt
Trésorerie
Dossier (2)

15. Règlements

15.1 Adoption du règlement numéro 2002-36-3.16 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-36

316-2016-10-11

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 13 septembre 2016;

Considérant que le projet de règlement 2002-36-3.16 a été adopté lors de la séance du 13 septembre 2016;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement s'est tenue le 5 octobre 2016 à 19h;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Considérant que des copies du présent règlement ont été mises à la disposition de l'assistance;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture

IL EST RÉSOLU que soit adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2002-36-3.16 amendant le règlement de lotissement no 2002-36»

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation



**Règlement numéro 2002-36-3.16 modifiant le
règlement de lotissement numéro 2002-36**

Considérant que le conseil de la municipalité de Compton juge à propos de modifier son règlement de lotissement numéro 2002-36;

Considérant qu'en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19-.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de lotissement;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 13 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné et statué ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement est identifié par le numéro 2002-36-3.16 et sous le titre «Règlement modifiant le règlement de lotissement 2002-36»

Article 3

L'article 4.4 : «REDEVANCE POUR PARCS ET TERRAIN DE JEUX» est remplacé par :

«4.4 REDEVANCE POUR PARCS ET TERRAIN DE JEUX

4.4.1 Établissement de la redevance pour fins de parcs ou terrain de jeux

Comme condition préalable à l'émission d'un permis relatif à une opération cadastrale, que des rues y soient prévues ou non, le propriétaire doit céder à la Municipalité à des fins de parcs ou de terrain de jeux, une superficie de terrain égale à 5% de la superficie de terrain comprise dans le plan proposé. L'emplacement du terrain ainsi cédé pour fins de parcs ou de terrains de jeux sera déterminé par le conseil municipal comme étant l'endroit qui convient le mieux à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux.

À la place du terrain requis au premier paragraphe, le conseil municipal peut exiger du propriétaire le paiement d'une somme d'argent équivalent à 5% de la valeur du terrain moins la superficie du résiduel si ce dernier peut encore être subdivisé en plus d'un lot conforme aux normes applicables.

La valeur du terrain devant être cédé est considérée à la date de la réception par la Municipalité du plan relatif à l'opération cadastrale. Cette valeur est établie selon la valeur du terrain au rôle d'évaluation de la Municipalité. En cas de conflit, le propriétaire peut faire évaluer la valeur de sa propriété, à ses frais, par un évaluateur agréé mandaté par la Municipalité.

La municipalité ou le propriétaire peut contester devant la Chambre de l'expropriation de la Cour du Québec, la valeur établie par l'évaluateur. Cette contestation ne dispense pas le propriétaire de verser la somme et, le cas échéant, de céder la superficie de terrain exigée par la Municipalité sur la base de la valeur

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016

établie par l'évaluateur. La contestation suivra les dispositions prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.



No de résolution
ou annotation

4.4.2 Exception à l'application de la redevance

La redevance pour fins de parcs ou terrains de jeux ne s'applique pas dans les cas suivant :

Lorsque l'opération cadastrale vise une annulation, une correction ou un remplacement de numéros de lots;

Lorsque l'opération cadastrale porte sur un cadastre vertical effectué lors de la conversion d'un immeuble en copropriété divise;

Lorsque l'opération cadastrale vise à subdiviser un lot non pas pour des fins de construction, mais pour une identification cadastrale en vue de l'obtention d'une hypothèque d'un créancier hypothécaire;

Lorsque l'opération cadastrale vise l'identification de parcelles pour des fins publiques;

Lorsque l'opération cadastrale vise l'identification d'un immeuble, construit ou non, déjà morcelé et décrit par tenants et aboutissants dans un acte enregistré avant l'entrée en vigueur du présent règlement;

Lorsque l'opération cadastrale vise l'identification d'un immeuble déjà construit;

Lorsque l'opération cadastrale vise à agrandir un lot existant ou un terrain protégé par droits acquis;

Lorsque l'opération cadastrale pour un terrain vise à former un lot pour fins d'aliénation afin de répondre aux exigences de la Loi du cadastre dans un territoire rénové, pourvu que le résultat de cette aliénation vise à agrandir un terrain adjacent;

Lorsque l'opération cadastrale est rendue nécessaire par suite d'une expropriation;

Lorsque l'opération cadastrale vise une partie de terrain que la municipalité ou les gouvernements du Québec ou du Canada acquière;

Lorsque l'opération cadastrale effectuée par une personne morale ou physique est liée directement et exclusivement à une acquisition par la municipalité ou les gouvernements du Québec ou du Canada

Lorsque l'opération cadastrale est rendue nécessaire par suite d'un partage entre héritiers;

Lorsque l'opération cadastrale se situe dans les zones agricoles, agricoles restrictives, rurales, rurales restrictives et publiques au sens du règlement de zonage de la municipalité.

Tout morcellement subséquent d'un lot à l'égard duquel une redevance pour fins de parcs et terrains de jeux a déjà été acquittée n'est pas soumis à l'obligation d'acquitter la redevance aux fins de parcs et de terrain de jeux.

4.4.3 Utilisation des redevances

Le produit du paiement effectué en vertu des dispositions de l'article 4.4.1 doit être versé dans un fonds spécial qui ne peut servir qu'à l'achat ou à l'aménagement de terrains à des fins de parcs ou de terrains de jeux. Les terrains cédés à la municipalité en vertu de cet article ne peuvent être utilisés que pour des parcs ou des terrains de jeux.»



No de résolution
ou annotation

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Directeur général
Secrétaire-trésorier

16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 7 octobre 2016

16.1 Acquisition d'équipement de stabilisation de véhicules lors d'accidents routiers

317-2016-10-11

Considérant que lors des manœuvres de désincarcération sur un lieu d'accident, il est essentiel que les véhicules soient stabilisés pour la sécurité des automobilistes prisonniers d'un véhicule et des intervenants;

Considérant que le SSI de Compton ne possède pas actuellement d'équipement approprié pour prévenir les risques d'accidents causés par une déstabilisation d'un véhicule accidenté;

Considérant que le Conseil souhaite acquérir l'équipement nécessaire pour rendre sécuritaire les interventions;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'un ensemble de stabilisation « Junkyard Dogs Zstrut » de M. Yvon Lapointe au coût de 4 000\$ taxes incluses;
- b. que les deniers requis soient puisés via une appropriation au fonds de roulement et remboursable sur 2 ans.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Yvon Lapointe
SSI
Trésorerie

17. Parole aux conseillers

Le conseiller François Rodrigue invite les citoyens à assister au party d'Halloween qui se déroulera le 29 octobre prochain au sous-sol de l'église. Il félicite aussi les représentants de Compton au mérite agricole.

Le candidat René Jubinville souhaite bonne chance aux deux candidats à l'élection partielle municipale et souhaite que la couverture médiatique soit équitable.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen souhaite obtenir plus d'information sur le mandat octroyé à M. Michel Richer, bien que terminé. Il souhaite aussi obtenir plus d'information sur le mandat octroyé à M. Charles Brûlotte.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016



No de résolution
ou annotation

Un citoyen souhaite savoir s'il est possible d'installer un bollard flexible en même temps que le marquage de la chaussée.

Un citoyen s'informe sur le fond d'information de 16\$ aux comptes payables.

Une citoyenne souhaite connaître la signification du terme « décompte progressif ».

Elle souhaite savoir si la municipalité souhaite se retirer de plus en plus des quotes-parts de la MRC et travailler seule de son côté.

Un citoyen souhaite en apprendre davantage sur la relation entre les municipalités et la FQM en termes de démarches de revendications des municipalités.

19. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 20h49, clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

